

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DÉCEMBRE 2024

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 3 décembre 2024, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

Présents : Mrs TURCIN François, RATTE Xavier, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, DI-BLAS Bruno, LAROCHE Pierrick, NOLET Luc, ZAROS Bruno, VILLEDIEU Yannick, Mme SEGALT Sylvie,

Absentes : Mme DA SILVA PINHO Lucia (pouvoir donné à M. TURCIN François) ; Mme SEGUINOT Emilie (pouvoir donné à M. VILLEDIEU Yannick)

Secrétaire de séance : M. VILLEDIEU Yannick

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2024-23/10.10-01 : autorisation de recrutement d'un (e) vacataire

délibération n° 2024-24/10.10-02 : virement de crédits en dépenses dans la section de fonctionnement

délibération n° 2024-25/10.10-03 : achat d'un système de sonorisation

délibération n° 2024-26/10.10-04 : prix du repas des aînés

délibération n° 2024-27/10.10-05 : adhésion au service du CEP du SDEY

délibération n° 2024-28/10.10-06 : travaux annexes de voirie + demande de subvention au titre des amendes de police

délibération n° 2024-29/10.10-07 : armoire froide du Caveau

délibération n° 2024-30/10.10-08 : vente de l'épareuse

Point n° 1 - Autorisation au Maire pour la signature d'une convention d'enfouissement de câbles (délibération n° 2024-31/11.12-01)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société SSE Renewables envisage, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires, l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézennes. La production électrique du parc devra alors être acheminée par un réseau de câbles électriques souterrains vers un poste source situé sur la commune de Ligny Le Châtel, au point d'injection sur le réseau électrique national.

Pour ce faire, la société de projet pourra être amenée à faire usage de voies appartenant à la commune de Maligny relevant de son domaine public afin de procéder au raccordement. La société propose de formaliser cet accord par la signature d'autorisations.

Les demandes d'autorisations d'enfouissement de réseaux et de présence d'engins de chantier concernent les voies suivantes (ces autorisations n'auront pas d'incidence sur l'affectation des voies à la circulation du public et n'emportent pas d'occupation exclusive) :

- chemin rural du pré Ythier
- rue Gaston Houssier
- rue Marguerite de Bourgogne
- rue du Stade
- voie communale n° 1
- voie communale n° 9

Ces autorisations, si elles sont données, entraîneront le versement, par la société au bénéfice de la commune, d'une indemnité de 3 € par ml de tranchée créée. Ce paiement est unique et versé à la fin de la 1^{ère} année de travaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à engager la commune dans le projet de convention d'autorisations sur les voies de son domaine public en qualité de propriétaire de ces voies
- donnent pouvoir au Maire pour toute formalité et acte accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets

Point n° 2 - Désignation de représentants de la commune au Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (délibération n° 2024-32/11.12-02)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à dater du 1^{er} janvier 2025, la totalité de la compétence « eau potable » exercée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Moulin des Fées sera transférée au SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube). Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner deux représentants de la commune au sein du SDDEA.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité M. GAUTHIER Damien en tant que représentant titulaire et M. RATTE Xavier en tant que représentant suppléant.

Point n° 3 - Désignation de représentants de la commune à la commission logistique et patrimoine de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs (délibération n° 2024-33/11.12-03)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre aux nouveaux enjeux d'organisation et de gestion du patrimoine de la 3CVT, a été créée une nouvelle commission dénommée « Commission Logistique et Patrimoine » dans le but de développer et coordonner, par exemple, les actions relatives aux investissements de la 3 CVT, dont l'optimisation du parc roulant et les investissements en multimédia et informatique. La mission de cette commission inclut le suivi et la mise en œuvre des projets liés aux infrastructures, aux équipements, ainsi qu'aux actions de maintenance et d'amélioration des bâtiments. Elle intégrera les principes de durabilité et d'optimisation des ressources dans l'ensemble de ses actions. Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner deux représentants de la commune pour siéger au sein de cette commission.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité M. SODOYER Philippe en tant que représentant titulaire et M. RATTE Xavier en tant que représentant suppléant.

Point n° 4 - Motion de soutien relative à la situation financière du Département (délibération n° 2024-34/11.12-04)

Le Maire donne lecture d'une motion proposée par le Département, motion articulée autour de 5 piliers :

- compensation : opposition à tout transfert de dépenses imposé par l'Etat sans une compensation financière

- équilibre et responsabilité : les collectivités doivent adopter chaque année un budget à l'équilibre, elles appellent l'Etat à appliquer le même principe
- unité et visibilité : demande de garantie et de nouvelles propositions sur les recettes allouées aujourd'hui et demain par l'Etat

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la motion relative à la situation financière du Département et des collectivités de l'Yonne.

Point n° 5 - Départ de locataires

Le Maire rappelle que les locataires du logement n° 2 du 6 rue des Ecoles ont signé un bail pour la location de l'appartement à compter du 09.12.2023. Ils ont, le 22.11.2024 adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception (réception en Mairie le 23.11.2024), pour aviser la commune de leur intention de quitter le logement. Ils demandent à réduire le préavis contractuel de 3 mois pour pouvoir quitter les lieux le 31.12.2024.

Bien que non opposés à accéder à cette demande, Mrs LAROCHE Pierrick et DI-BLAS Bruno demandent qu'une visite de l'appartement soit organisée en concertation avec les locataires avant de se positionner. L'acceptation de la réduction du préavis est conditionnée au résultat de l'état des lieux et au fait que les locataires soient à jour du paiement de leurs loyers. Ils sont rejoints par les autres membres du Conseil Municipal et le Maire se chargera de prendre contact avec les locataires.

Questions et informations diverses

1 - le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal d'une **rencontre en Mairie avec la Gendarmerie** en compagnie de M. TURCIN François. Les sujets abordés ont été multiples : présentation de M. TURCIN François en tant qu'ERRE (Elu Rural Relais de l'Egalité - élu qui œuvre à la lutte contre les violences intrafamiliales), cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité, vidéosurveillance, participation citoyenne. Concernant ce dernier point, si les membres du Conseil Municipal le souhaitent, la Gendarmerie pourrait venir présenter le dispositif. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

2 - le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les locataires du **pavillon du 2 rue du Dr Hess** avaient émis le souhait d'acquérir le logement. Le service des Domaines a été contacté et a informé le Maire qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à eux pour cette transaction. Un contact a été pris avec un office notarial pour avoir une estimation.

3 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la **réforme du statut des secrétaires généraux de Mairie**, la secrétaire de Mairie a pu bénéficier d'une bonification d'ancienneté obligatoire de 1 an 6 mois et 20 jours. En plus de ce dispositif obligatoire, il est possible d'accorder à la secrétaire de Mairie une bonification d'ancienneté facultative d'une durée comprise entre 1 et 3 mois par période d'au moins 3 années de services. Les membres du Conseil Municipal se déclarent à l'unanimité en faveur de l'octroi de cette bonification facultative, les lignes directrices seront modifiées dans ce sens et présentées au Comité Social et Technique du Centre de Gestion.

4 - le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal d'incohérences relevées par la CAF et la SDJES dans la **gestion de certains SIVOS** sur le territoire de la 3 CVT. En effet, jusqu'au 1^{er} janvier 2024, la gestion de la pause méridienne était de la compétence du SIVOS tandis que l'organisation des autres temps en présence des enfants était de la compétence de la 3CVT. Depuis cette année, tous les temps en présence des enfants sont de la compétence de la 3CVT et subventionnés par la CAF.

5 - M. DI-BLAS Bruno évoque la présence récurrente de **véhicules stationnés à des endroits non matérialisés**, notamment rue du Chardonnay et le risque de pollution de l'environnement. M. TURCIN François espère que certaines épaves et autres dépôts de pneus seront retirés rapidement et en l'occurrence avant la Saint Vincent Tournante du Chablisien.

6 - M. TURCIN François fait état de l'avancement du dossier concernant la **signalétique** : les propositions de nombre et de textes sur les lames ont été soumises et sont en cours de validation par les professionnels concernés, la commune ayant à sa charge l'acquisition et la pose des mâts. M. RATTE Xavier demande si la localisation du Caveau sera clairement indiquée : le fait que l'entrée se fait côté rue Jacques Lafarge sera indiqué. Interrogé par M. SAVARY Olivier quant à l'indication de la déchetterie, M. TURCIN François précise que cela relève de la compétence de la 3CVT. Suite à une question de M. RATTE Xavier, il est précisé que les artisans n'ont pas été sollicités dans le cadre de ce dossier. M. VILLEDIEU Yannick insiste sur la nécessité d'indiquer la localisation des DAE.

M. SODOYER Philippe profite de ce point à l'ordre du jour pour rappeler que des plaques de rue restent manquantes : elles seront harmonisées début 2025 avec, pour celles qui portent un nom (ex : Jacques Lafarge), un QRCode à flasher pour avoir des informations.

7 - M. TURCIN François regrette une **nouvelle dégradation du pont de Baccarat** et demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à une solution pour éviter que cela se reproduise. M. LAROCHE Pierrick insiste sur l'impossibilité pour des poids lourds de faire demi-tour dans la cour de certains domaines.

8 - l'entreprise retenue interviendra dans la semaine prochaine pour le **fraisât** actuellement stocké au hangar communal. Une pelleteuse sera parallèlement louée.

9 - lundi prochain, la société Rondino doit intervenir pour effectuer le nécessaire **surfaçage** avant la pose du nouvel **équipement multisports**.

10 - la société Barbier doit intervenir prochainement pour **aménager deux entrées de chemin**.

11 - la société Barbier Electricité va effectuer la pose du dernier **mât d'éclairage** vers l'équipement multisports.

12 - les nouveaux équipements, **tracteur, chargeur et épareuse**, donnent entière satisfaction. M. TURCIN François évoque sa recherche de formation, soit en manipulation d'épareuse soit pour obtenir le permis poids lourds, pour le second agent technique.

13 - M. LAROCHE Pierrick informe les membres du Conseil Municipal que la **jardinière proche de l'école** a été endommagée : M. TURCIN François a eu connaissance de cela et annonce qu'il est prévu que les employés du service technique suppriment la partie cassée et reforment une auge plus courte.

14 - M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal des futurs **marquages horizontaux** : zones blanches zébrées pour éviter les stationnements gênants (vers la petite halle devant le lieu de stockage, vers l'école ...), emplacements de stationnement repeints, matérialisation d'un passage piétonnier dans la rue du Stade (ligne blanche discontinue avec logos piétons), marquages jaunes vers l'église et les carrefours (école, rue de Méré/rue des Maisons Rouges). M. TURCIN François demande que soit vérifiée la présence ou non d'un arrêté portant interdiction de stationner sur les trottoirs.

15 - M. TURCIN François invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir à l'opportunité de **limiter la vitesse autorisée à 30 km/h dans tout le village**.

16 - le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la **demande de la commune de PONTIGNY pour la mise à disposition des employés communaux pour des travaux d'élagage**. Bien que conscient que cette possibilité a été actée par délibération, M. DI-BLAS Bruno insiste sur la priorité qui doit être donnée aux travaux à effectuer sur la commune de MALIGNY.

17 - M. RATTE Xavier demande que soit vérifiée l'obligation ou non de faire figurer le **nom des habitants sur leurs boîtes aux lettres**. Il insiste sur la difficulté rencontrée lors de distribution d'informations, notamment le bulletin municipal, lorsque les boîtes aux lettres ne sont pas aux normes. La possibilité de préparer un papier invitant les personnes concernées à venir en Mairie chercher le bulletin est évoquée.

18 - M. ZAROS Bruno s'interroge quant à la **pérennité du CPI**. M. DI-BLAS Bruno confirme que les pompiers ne proposeront pas de calendrier cette année et que les effectifs ne permettent plus au CPI d'être aussi opérationnel.

19 - interrogé par Mme SEGAULT Sylvie, le Maire confirme que la personne recrutée en tant que vacataire pour effectuer le **ménage** en Mairie, à la salle Lafarge et dans les espaces communes du bâtiment donne entière satisfaction.

20 - une **fresque en trompe l'œil** sera réalisée au printemps sur la façade du Proximarché et que le pignon de la rue du Petit Cotat (nécessité de prévoir un échafaudage). Le devis initial a été ramené à la somme de 5 500 € HT.

21 - M. TURCIN François est à la recherche d'informations notamment sur Gaston Houssier et Julien Berségol.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance,

M. VILLEDIEU Yannick,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'YV', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Gauthier', with a long horizontal stroke extending to the right.

